



## Prime de licenciement comment est -elle calculée ?

Par **micha54**, le **26/12/2013** à **18:40**

comment est calculé la prime de licenciement ? temps de présence dans l'établissement ou temps de présence effective ? je suis entrée dans l'établissement en des 2007 en arrêt de maladie professionnelle depuis fev 2009 jusqu'au licenciement pour inaptitude en nove 2013 , j'ai reçu 2 mois de préavis payé non effectué et surtout une prime de licenciement à peu près égale à 1 mois de salaire bien sur mon employeur m'a dit que c'était normal . est ce vrai ? que dois je faire , j'ai 2 mois pour faire appel  
merci de votre réponse  
cordialement  
Micha54

Par **P.M.**, le **26/12/2013** à **22:29**

Bonjour,  
Un arrêt-maladie d'origine professionnelle est considéré comme du temps de travail effectif, il entre donc dans l'ancienneté...  
L'indemnité légale de licenciement est de 1/5° de mois de salaire jusqu'à 10 ans d'ancienneté préavis compris mais celle prévue à la Convention Collective applicable peut-être plus favorable...  
Je ne sais pas de quel appel vous parlez, mais vous avez 6 mois pour dénoncer le reçu pour solde de tout compte si vous en avez signé un...